

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social et

Pôle Commissariat aux comptes

18, rue Edmond Pierrot

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 59 70 50

Fax 03 24 56 12 59

Bureau et

Pôle Expertise comptable

41, boulevard Lucien Pierquin

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 09 71 39 57 35

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

"GLOBAL AXE"

27 Rue Jules Verne
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 818094807 00018
9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

(Du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

membre du réseau
ABSOLUCE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région d'Amiens
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Reims
Siège social et Pôle CAC : SIRET 351.532.528.00046

Bureau et Pôle EC : SIRET 351.532.528.00053

APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Global Axe relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes comptables relatifs aux fonds dédiés et aux subventions de fonctionnement, ainsi que les postes relatifs aux fournisseurs et achats.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'organe à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 29 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN

J.B.P.

Bilan : l'actif

	Bilan au 31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort/prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
▪ Immobilisation incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	46 332	10 813	35 519	15 761
Avances & acomptes sur immo. incorporelles				
▪ Immobilisation corporelles				
Terrains				
Constructions	248 596	78 041	170 555	198 089
Installations tech., matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	272 221	116 587	155 635	148 069
Immobilisations en cours				13 338
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations	25 000		25 000	25 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 100
Autres immobilisations financières	7 088		7 088	3 182
Total actif immobilisé	599 237	205 440	393 797	404 539
Actif circulant				
▪ Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
▪ Avances & acomptes versés / commande				
▪ Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	1 745		1 745	1 735
Organismes sociaux				403
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres	5 127		5 127	2 227
Capital souscrit et appelé, non versé				
▪ Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 720 900		1 720 900	1 615 875
Disponibilités	474 622		474 622	506 221
▪ Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	7 052		7 052	3 088
Total de l'actif circulant	2 209 446		2 209 446	2 129 550
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	2 808 683	205 440	2 603 243	2 534 088

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Bilan : le passif

	Bilan arrêté au	
	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 287 861)	287 861	287 861
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 291	
Résultat de l'exercice	-1 917	2 291
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	147 593	177 338
Total capitaux propres	435 828	467 490
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 886 054	1 823 624
Total provisions pour risques et charges	1 886 054	1 823 624
Dettes		
▪ Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	78 428	76 324
▪ Avances & acomptes reçus sur commande et en cours		
▪ Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 213	94 733
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	50 385	25 999
Organismes sociaux	44 923	37 594
Etat, impôts sur les bénéfices	1 849	2 017
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	19 017	6 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	545	25
▪ Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total de dettes	281 361	242 974
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	2 603 243	2 534 088

COMPTES ANNEXÉS
 AU RAPPORT
 Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	31/12/2019			31/12/2018	Variation
	France	Exportations	Total	Total	Total
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue			2 016 379	1 759 454	256 925
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			9 827	4 902	4 925
Autres Produits			4 516	3 557	959
Total des produits d'exploitation			2 030 722	1 767 913	262 809
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			1 114 976	924 812	190 164
Impôts, taxes et versements assimilés			26 282	13 594	12 688
Salaires et traitements			561 024	363 463	197 561
Charges sociales			192 644	138 966	53 678
Dotations aux amortissements sur immobilisations			93 498	73 903	19 595
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges			29 956		29 956
Autres charges			22 747	39 753	-17 005
Total des charges d'exploitation			2 041 127	1 554 490	486 637
RESULTAT EXPLOITATION			-10 405	213 423	-223 828
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			13 220	8 518	4 702
Reprises sur provisions et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			13 220	8 518	4 702
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER			13 220	8 518	4 702
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 815	221 940	-219 126
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital			3 350		3 350
Reprises sur provisions et transferts de charges			29 745	29 745	-0
Total des produits exceptionnels			33 095	29 745	3 350
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			3 504		3 504
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles			3 504		3 504
RESULTAT EXCEPTIONNEL			29 590	29 745	-154
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices			34 322	249 394	-215 072
Total des Produits			2 077 036	1 806 175	270 861
Total des charges			2 078 954	1 803 884	275 070
RESULTAT NET			-1 917	2 291	-4 209
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

IDEA

Expertise comptable

ANNEXES

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 603 243,01 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 917,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2020 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Autres éléments significatifs

1) Evènement post clôture :

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et le 15/05/2020, date d'arrêté des comptes par le Président, est survenue la crise sanitaire Covid 19.

A la date d'arrêté des comptes, cet événement n'a pas d'impacts directs sur les comptes et ne remet pas en cause la pérennité de l'association. Cette crise pourra néanmoins avoir des incidences sur l'activité et le résultat de l'association en 2020 sans qu'il soit possible d'en mesurer actuellement les impacts financiers.

2) Variation des fonds dédiés

	FONDS DEDIES			
	31/12/2018	DOTATION	REPRISE	31/12/2019
FONDS DEDIES	1 823 624.29	57 660.13	25 186.92	1 856 097.50

(suite)

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 599 237 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 656	26 676		46 332
Immobilisations corporelles	470 788	70 117	20 088	520 817
Immobilisations financières	29 282	4 506	1 700	32 088
TOTAL	519 726	101 299	21 788	599 237

Amortissements et provisions d'actif = 205 440 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 895	6 917		10 813
Immobilisations corporelles	111 292	86 581	3 246	194 627
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	115 188	93 498	3 246	205 440

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immo incorpor	46 332	0	46 332	Non amortiss.
Installations générales	42 808	8 739	34 069	5 à 10 ans
Travaux siao	205 788	69 302	136 486	5 à 10 ans
I.g.a.a.d/locaux l	11 427	2 878	8 549	10 ans
Matériel de transpor	176 840	65 384	111 457	4 à 5 ans
Mat.bureau & informa	39 098	24 073	15 025	3 ans
Mobilier siao	26 925	14 852	12 073	10 ans
Autres immob. corpor. siao	17 931	9 400	8 531	5 à 10 ans
TOTAL	567 149	194 627	372 522	

Etat des créances = 21 012 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 088		7 088
Actif circulant & charges d'avance	13 924	13 924	
TOTAL	21 012	13 924	7 088

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 616 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 100
Disponibilités	5 516
TOTAL	6 616

Charges constatées d'avance = 7 052 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

*(suite)***Notes sur le bilan passif***Provisions = 177 549 E*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	177 338		29 745		147 593
Provisions pour risques &		29 956			29 956
TOTAL	177 338	29 956	29 745		177 549

Etat des dettes = 281 361 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	78 428	78 428		
Fournisseurs	86 213	86 213		
Dettes fiscales & sociales	116 175	116 175		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	545	545		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	281 361	281 361		

Charges à payer par postes du bilan = 71 147 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 144
Dettes fiscales & sociales	61 003
Autres dettes	
TOTAL	71 147

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes